

## Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 16857**

### Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible (La certification existe désormais sous une autre forme (voir cadre "pour plus d'information"))

MASTER : MASTER Urbanisme Aménagement Spécialité Aménagement et collectivités territoriales

#### AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION

Université Haute Bretagne Rennes II

#### QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION

Président de l'Université Haute Bretagne Rennes II, M. Le Recteur chancelier des universités

### Niveau et/ou domaine d'activité

**I (Nomenclature de 1967)**

**7 (Nomenclature Europe)**

**Convention(s) :**

**Code(s) NSF :**

121 Géographie, 341 Aménagement du territoire, urbanisme, 343 Nettoyage, assainissement, protection de l'environnement

**Formacode(s) :**

### Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Ce master a pour objectif de former des professionnels de l'Aménagement aptes à concevoir et piloter des projets dans des collectivités territoriales (Communes, EPCI, Départements, Régions, Etat) ou des bureaux d'études. Ce master est reconnu par l'APERAU : association pour la promotion de l'enseignement et de la recherche en aménagement et urbanisme.

- Diagnostic de territoire : analyse urbaine, économique et budgétaire, environnementale, patrimoniale, etc.
- Analyse des politiques publiques : cadre institutionnel et juridique des découpages territoriaux ; éléments du développement durable ; acteurs politiques et associatifs, etc.
- Politiques d'aménagement : programmation (planification spatiale, contrats de territoire) ; montage d'opérations et animation de projets ; renouvellement urbain
- Conduite de réunions et communication de projet ; élaboration de cahier des charges ; réponse à appel d'offres.
- Connaissance des outils élémentaires des Systèmes d'Information Géographique (SIG) : cartographie, statistiques, analyse de données, etc.
- Ouverture à l'international, en particulier dans le cadre des politiques de l'Union européenne.

### Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

- Collectivités locales et territoriales (Communes, Villes, Associations, SIVOM, Syndicat Mixte, Communautés de Communes, Communautés urbaines ou d'agglomérations, Pays)
- Département (Conseil général, Comité départemental du tourisme, CAUE)
- Région (Conseil régional, Cellule économique de Bretagne, CESER, Comité Régional du tourisme)
- Etat (DDE, DRE, DRAC, DIREN, DDAF, Trésorerie Générale, Préfecture)
- Chambres consultatives (CCI, Chambres d'Agricultures)
- Associations (Office de Tourisme, Associations d'élus, Associations nationales, Associations des PNR)
- Secteur privé ou para-public (SEM, HLM, ARO, Bureaux d'études, architectes, Agence immobilières, Promoteurs immobiliers, EDF, La Poste, Sociétés diverses, Caisse des dépôts)
- Métiers de la fonction publique territoriale auprès des collectivités et des EPCI (Etablissements publics de coopération intercommunale)
- Métiers de l'action publique territorialisée (politiques d'aménagement, politiques publiques, développement durable, prospective territoriale, etc.)
- Métiers du conseil et de l'analyse territoriale auprès des collectivités, bureaux d'études, agences d'urbanismes, organismes consulaires, pays touristiques, organismes HLM, etc.
- Fonctionnaire territorial ou fonctionnaire d'Etat de niveau A (après concours de recrutement)
- Chargé d'études ou de programmation en bureau d'études ou auprès d'organismes travaillant pour les collectivités ou les EPCI
- Chargé de mission ou d'animation auprès de structures de développement local, à toutes les échelles spatiales

### Codes des fiches ROME les plus proches :

K1802 : Développement local

K1404 : Mise en œuvre et pilotage de la politique des pouvoirs publics

### Modalités d'accès à cette certification

#### Descriptif des composantes de la certification :

MASTER 2 - Semestre 3

#### ENSEIGNEMENTS MUTUALISES

Urbanisme Aménagement 36 h (6 ECTS).

- Prospective territoriale dans l'Union européenne (Chaire Jean Monnet) 12h/CM.
- Le défi du renouvellement urbain dans l'Union Européenne (Chaire Jean Monnet) / 12 h CM
- Dynamiques urbaines : perspectives internationales/ 12 h CM

#### SPECIFICITE ACT / Spécialisation Politiques d'aménagement 1- 78 h (9 ECTS)

- Droit de l'environnement / 18h CM

- Economie du développement durable / 12h CM
- Les politiques d'aménagement en France et en région (élu ou professionnel) / 12h CM
- Territoires et cohésion sociale / 12h CM
- L'aménagement des campagnes, entre développement et solidarités / 12 h CM
- Services publics urbains et organisation des territoires / 12 h CM

**Spécialisation Le projet de territoire 1- 57 h (7 ECTS)**

- Management de projet / 12 h TD
- Etudes de cas / 20 h TD
- Travaux pratiques de terrain / 25 h TD

**Spécialisation La commande territoriale 1- 57 h (8 ECTS)**

- Atelier professionnel / 42 h (6h CM + 36h TD)
- Outils méthodologiques - 9 h TD
- Préparation à la recherche d'emploi / 3 h TD

Semestre 4

**Spécialisation Politiques d'aménagement 2- 60 h (7 ECTS)**

- Aménagement urbain / 12h CM
- Les paysages : évaluation et suivi par les observatoires photographiques / 6h CM
- Finances locales (niveau 2) / 12h CM
- Droit du contentieux des collectivités territoriales / 6h CM
- Montage juridique d'une opération de construction / 12h CM
- Instruments juridiques de l'aménagement du territoire de l'Union européenne (Chaire Jean Monnet) / 12h CM

**Spécialisation Le projet territorial 2 - 66h (3 ECTS)**

- Séminaires avec professeurs invités internationaux / 6h TD
- Conférences de professionnels (mutualisées avec la mention Aménagement et Urbanisme) / 24h TD
- Travaux pratiques de terrain et voyage d'étude / 25 h TP

Spécialisation La commande territoriale 2 - 44h (6 ECTS)

- Atelier professionnel / 36h TD
- Préparation à la note de synthèse (niveau 2) / 6h TD
- Préparation au stage et mémoire / 2h TD.
- Spécialisation Stage et mémoire - (14 ECTS)

**Validité des composantes acquises : illimitée**

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION OUINON		COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Commission pédagogique (enseignants-chercheurs, professionnels)
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	Commission pédagogique (enseignants-chercheurs, professionnels)
En contrat de professionnalisation	X	
Par candidature individuelle	X	Commission pédagogique (enseignants-chercheurs, professionnels)
Par expérience dispositif VAE	X	Jury VAE : Enseignants-chercheurs et professionnels

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

**Base légale**

Référence du décret général :

*Master arrêté du 25 avril 2002 JO n° 99 du 27 avril 2002*

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté 20100641/01 du 3 juillet 2012

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Décret n° 2002-590 du 24/04/2002 publié au JO n° 98 du 26/04/2002

Références autres :

## Pour plus d'informations

### Statistiques :

*L'observatoire des parcours étudiants et de l'insertion professionnelle de l'université Rennes 2 diffuse les statistiques sur le site Internet de l'université Rennes 2 :*

*<http://www.univ-rennes2.fr/suio-ip/que-deviennent-etudiants-rennes-2>*

### Autres sources d'information :

[www.univ-rennes2.fr](http://www.univ-rennes2.fr)

### Lieu(x) de certification :

*Université Rennes 2*

### Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

### Historique de la certification :

Ex DESS aménagement et collectivités locales (créé en 1992) devenu une spécialité du Master GASE (Géographie, Aménagement, Société, Environnement) habilité de 2004 à 2008, puis du Master SAGE de 2008 à 2010. La mention Urbanisme Aménagement a été créée en 2010 et le rattachement de la spécialité ACT a été effectif à la rentrée de septembre 2010.